

SEANCE du : **19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques

Convention pour la création, l'implantation et la gestion d'un abri test à conteneurs et encombrants Boulevard Lescure**Document annexé et présenté en séance.**

Yannick CHARRIER présente le dossier.

La Ville de Bressuire, en partenariat avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais et Deux-Sèvres Habitat, va mettre en place à compter de septembre 2025 un abri test conteneurs/encombrants sur le quartier de Valette au niveau du Boulevard Lescure et plus précisément sur le parking en face les numéros 32 et 34 du Boulevard Lescure.

L'objectif étant de faciliter les conditions de collecte des déchets pour améliorer la qualité de vie du quartier et la propreté de l'espace public.

La présente convention a pour objet de préciser la répartition des engagements et des financements entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Ville de Bressuire et Deux-Sèvres Habitat pour la création et la gestion d'un premier abri à conteneurs et à encombrants « test ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la convention telle que présentée en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,
Emmanuelle MENARD